



## AVOCATS

## Droits des migrants : la mobilisation des avocats européens à Lesbos, un an après <sup>299p8</sup>

L'essentiel

La mobilisation des barreaux en faveur de l'accès au droit des migrants dans le cadre de l'opération « Les avocats européens à Lesbos » ne faiblit pas. Tout juste un an après son lancement, elle s'apprête à prendre un nouveau tournant via la création d'une association humanitaire chargée d'organiser cette aide juridique d'urgence.

Enquête par  
MIRÈNE LARTIGUE

C'est l'une des principales portes d'entrée des migrants en Europe. L'île grecque de Lesbos accueille environ 4 000 d'entre eux à Moria, dans un camp de transit devenu camp de rétention, où les demandeurs d'asile restent bloqués pendant des mois dans l'attente du traitement de leur dossier par les instances habilitées à leur délivrer une protection internationale : l'équivalent grec de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), venu prêter main forte au premier, totalement débordé.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet « Les avocats européens à Lesbos » organisé par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et l'association des avocats allemands [Deutscher Anwaltverein, DAV], en coopération avec les barreaux grecs. Lancée au printemps 2016 par l'ancien président de la Conférence des bâtonniers, Michel Bénichou, alors président du CCBE et véritable cheville ouvrière du projet, l'opération a démarré le 1<sup>er</sup> août 2016 au sein du camp de Moria. Objectif : y assurer la présence d'avocats européens afin d'apporter assistance et conseils juridiques gratuits aux migrants. Un appel à contribution adressé à tous les barreaux européens a permis de réunir 220 000 € en 2 mois, dépassant le budget visé de 150 000 € nécessaire pour couvrir pendant un an l'ensemble des frais de transport et de séjour des volontaires, la rémunération de deux permanents, les frais de traduction et de logistique. Enfin, le CCBE a lancé un appel aux avocats européens pour participer à l'opération à raison de 2 à 3 semaines, au pro bono.

**Plus de 200 volontaires.** La mission de ces volontaires européens n'est pas destinée à se substituer à celle des avocats locaux. « Nous sommes ici sur le terrain de l'aide juridique d'urgence, explique Michel Bénichou. Il s'agit d'information et d'assistance juridiques avant toute procédure et, en particulier, de préparer la demande de droit d'asile et l'entretien devant la commission devant laquelle les migrants doivent raconter leur histoire et apporter des preuves – un entretien vital, qui va déterminer leur avenir. Il peut aussi s'agir de les aider à préparer une demande de réunification familiale. Ces personnes ont tout quitté et n'ont aucune idée de ce qui les attend en Europe, elles ne savent rien des critères de la convention de Genève ou du règlement de Dublin. »

Fin 2016, alors que l'ancien bâtonnier s'apprêtait à quitter la présidence du CCBE, « plus de 200 volontaires s'étaient

manifestés à travers l'Europe », se réjouit-il. Et « entre le 1<sup>er</sup> août 2016 et le 1<sup>er</sup> juin 2017, 65 avocats originaires de 14 pays différents, sont partis en mission sur le terrain », ajoute-t-il. Parmi eux, 40 % d'hommes et 60 % de femmes. Une bonne expérience du droit des étrangers, et notamment du droit d'asile, fait partie des prérequis, ainsi que la maîtrise de l'anglais, du français et, si possible, de l'arabe. Les plus gros contingents proviennent de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Grèce, d'Espagne et d'Allemagne, mais des avocats britanniques, danois, tchèques, islandais, irlandais, italiens, polonais ou suisses ont également participé. Ensemble, ils ont traité près de 1 300 dossiers, soit plus d'une centaine par mois.

**Des conditions sommaires.** Sur place, les volontaires bénéficient du soutien de deux permanents – un coordinateur britannique et une avocate grecque, qui assurent la logistique et les relations avec les autorités locales – et travaillent en étroite collaboration avec les agences et les ONG opérant dans le camp. Les conditions matérielles sont spartiates. Chaque semaine, six avocats répartis en deux équipes se relaient pour accueillir les migrants et mener les entretiens dans l'une des trois petites pièces aménagées au sein d'un container – qui fait grise mine depuis qu'un appareil de chauffage y a pris feu cet hiver. Dans chacun de ces mini-bureaux se côtoient un avocat, un migrant et, souvent, un accompagnateur et un interprète. On fait au mieux pour assurer la confidentialité des échanges, lesquels sont régulièrement interrompus par le passage de migrants qui surgissent, paniqués, après avoir appris la date de leur convocation devant la commission la semaine suivante. Quand l'équipe du matin cède la place à celle de l'après-midi, c'est pour rejoindre le bureau situé en ville afin d'y rédiger des rapports sur chacun des cas traités. Même si elle est lourde, cette logistique de reporting est indispensable pour assurer le suivi par les avocats qui vont se succéder sur les dossiers.

Sommaires, les conditions l'étaient plus encore lors de l'arrivée de Béatrice Cohen, l'été dernier. « C'était le tout début, nous venions juste d'obtenir les accréditations pour pouvoir entrer dans le camp, raconte cette jeune avocate au barreau de Paris de 35 ans. Tout était à faire, il n'y avait ni container, ni interprètes, il fallait installer les ordinateurs... Et surtout, il fallait comprendre comment fonctionne un camp et trouver sa place dans le milieu – féroce – des ONG. Au final, cela a été un peu frustrant pour moi parce que nous n'avons vraiment pu commencer à travailler qu'au bout d'une dizaine de jours, au moment où il fallait que je parte. »

**Une riche expérience personnelle et professionnelle.**

Pour les volontaires, quitter son cabinet pour trois semaines pose nécessairement un certain nombre de questions d'ordre pratique « Je n'ai eu confirmation de mes dates de départ que trois semaines au préalable, ce qui est très problématique à l'égard de certaines juridictions et notamment de la CNDA, où il faut signaler ses indisponibilités très tôt, mais ils se sont montrés très compréhensifs, témoigne François Zind, 44 ans, avocat au barreau de Strasbourg, volontaire à Moria en mars dernier. J'ai une collaboratrice et des stagiaires, mais j'ai malgré tout dû gérer des urgences depuis la Grèce, ce qui m'a fait quelques doubles journées de travail » Des difficultés rédhibitoires ? « Non, j'y retournerais sans hésiter », répond-il

Avocate au barreau de Marseille, Frédérique Chartier était également à Moria en mars dernier. Elle a choisi de procéder différemment : « J'ai payé une collaboratrice à mi-temps pour me remplacer, explique-t-elle. Cela représente un coût mais je ne voulais pas subir le stress du bureau là-bas, et cela m'a permis de faire rentrer des dossiers en mon absence » Reste que pour cette avocate de 40 ans, l'organisation ne se limite pas à la seule sphère professionnelle « Je suis mère de famille, j'ai deux enfants, et c'est un peu compliqué de partir, c'est sûr, ajoute-t-elle. Mais cela en valait vraiment la peine et je repartirais volontiers, mais pas tout de suite »

À Moria, « j'ai dû rencontrer une soixantaine de personnes – des rencontres exceptionnelles – et j'ai pu observer que les demandes d'asile sont très sérieuses, un grand nombre de gens arrivent avec des récits très lourds, des persécutions très graves, et j'ai pourtant pas mal d'expérience en la matière, poursuit l'avocate, qui a travaillé à l'Office des migrations internationales (OMI) en qualité d'assistante humanitaire en zone d'attente à Roissy-Charles de Gaulle, puis à l'OFPRA, avant de rejoindre le barreau. J'ai notamment rencontré beaucoup de femmes victimes de violences sexuelles, dans leur pays d'origine et tout au long de leur parcours migratoire, des femmes très fragilisées qui ne bénéficient d'aucun accompagnement » Et sur le plan professionnel, il est « très intéressant de comprendre le fonctionnement de la politique migratoire européenne en allant sur place », ajoute-t-elle

Un avis partagé par François Zind « à Strasbourg, j'ai pas mal de dossiers de personnes arrivées via la Grèce, et il est important de savoir comment cela se passe au tout au début du parcours de la demande d'asile » Quant aux relations avec les autres volontaires, également praticiens du droit des étrangers ailleurs en Europe, « c'est vraiment très intéressant, à la fois humainement et professionnellement, on se réunissait le soir de façon informelle pour

échanger sur nos pratiques au sein des différents barreaux », poursuit l'avocat. Ce dernier a d'ailleurs maintenu le contact avec la mission après son départ, ce qui lui permet, entre autres, d'avoir « des retours sur des dossiers auxquels je tenais particulièrement » Enfin, « symboliquement, le fait que des avocats en provenance de toute l'Europe se mobilisent est un message très fort pour les réfugiés, les gens sont à la fois très touchés et très rassurés de voir que nous sommes avocats et originaires de différents pays », témoigne Frédérique Chartier.

**“ L'aide juridique fait partie intégrante de l'aide humanitaire d'urgence, aussi bien dans le cadre de crises migratoires que d'autres catastrophes ”**

**Une ONG juridique d'urgence.** L'opération, prévue pour un an, est aujourd'hui arrivée à un tournant. Quelles suites donner à cette initiative singulière pilotée par le CCBE, une fédération professionnelle qui n'est ni une ONG ni une entité publique et, de fait, ne rentre dans aucune case pour les acteurs de l'humanitaire ? Comment capitaliser sur cette expérience, préserver et transmettre le savoir-faire acquis par les organisateurs et les volontaires ? « Le premier enseignement tiré de cette expérience est que l'aide juridique fait partie intégrante de l'aide humanitaire d'urgence, aussi bien dans le cadre de crises migratoires que d'autres catastrophes, pointe Michel Bénichou. L'autre enseignement est que cette mission doit être assurée dans le cadre d'une ONG spécialisée dans l'aide juridique d'urgence » Début juillet, le bureau du CCBE, « qui souhaite se désengager de la gestion quotidienne du projet », souligne son ancien président, a appelé les délégations nationales qui le composent à voter pour ou contre la création par le CCBE et le DAV d'une organisation caritative à responsabilité limitée de droit allemand (gGmbH) pour poursuivre l'opération. Le 11 juillet, l'issue du vote a été favorable à la création de cette structure, dans laquelle seront réinvestis les fonds disponibles (65 000 € restants de la collecte auprès des barreaux et une contribution de 25 000 € de la confédération d'ONG Oxfam, qui s'est également engagée à hauteur de 100 000 € de plus d'ici fin 2017). Bien que destinée à pérenniser le projet, cette solution ne satisfait pas Michel Bénichou « Je suis un peu déçu parce que je regrette le désengagement du CCBE et je pense que cette solution présente beaucoup d'incertitudes. Je souhaite vraiment que cela réussisse mais j'attends de voir.. », commente-t-il.